



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/16303  
31 janvier 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 31 JANVIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE  
LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration qui a été récemment rendue publique par le Gouvernement légitime du Tchad et dont le représentant de ce pays à Paris a donné lecture :

1. Il est naturel que la France qui a intensifié ses opérations militaires au Tchad s'attende à une réaction appropriée de la part des citoyens tchadiens qui luttent pour leur indépendance et leur liberté.
2. Le gouvernement légitime a lancé un appel à la Libye pour qu'elle se tienne au côté des forces de l'armée de libération nationale, conformément au Traité d'amitié et d'alliance qui a été signé entre les deux parties.
3. La France a décidé de jeter de l'huile dans le feu en intervenant militairement, en franchissant la limite de la zone rouge qu'elle s'était elle-même fixée et en lançant une agression contre les forces du Gouvernement légitime du Tchad. Elle porte donc la responsabilité d'une nouvelle détérioration de la situation militaire et de la sécurité en République du Tchad.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) A. TREIKI

-----

